Image not found or type unknown

Mauvaise implentation de ma maison individuelle

Par **MEZZI13**, le **19/03/2010** à **09:37**

Bonjour,
J'ai fait construire ma maison dans un lotissement, dont les parcelles font 500M2, le constructeur m'a fait implanter ma maison Est Ouest en m'indiquant que Nord Sud la maison ne rentrait pas dans cette position du fait des rêgles d urbanisme j'ai donc accepté de la placer ainsi.

Ma maison est a présent terminée

sur les terrains mitoyens les maisons sortent de terre les unes apres les autres, certaines presque en limite de proprietes (à 1 metre) avec porche mitoyen à leur maison pour contourner la loi et d'autres celle là bien situé au vue de la réglementation mais surplombant ma terrasse et ma salle a manger.

Tout ces désagrèment auraient pu etre evité si ma maison avait été placée dans le sens nord sud, je n'aurais pas eu devant mes fenetres de haut murs ni de vis a vis, sachant qu'elle aurait, de plus, respectée les règles en vigueur.

Ma question est simple ai je un recours contre le constructeur pour mauvais conseils, sachant que le reste du lotissement a été construit pas ses soins et les maisons qu'il a bati sont disposées comme je vous l'ai decrit précédemment, j'estime avoir été floué par l'incompetance de la personne qui s'est occupé de mon dossier. Je vous remercie de votre réponse;
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés